



Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale
L'information syndicale en direction des médias

Communiqué de presse du 19.11.2024 - Un verdict stupéfiant (...)

Un verdict stupéfiant et indigne !

Hier, lundi 18 novembre 2024, l'homme qui avait appelé à « brûler vif » notre collègue Proviseur du lycée Maurice Ravel, en mars 2024, a été jugé.

La peine infligée est incompréhensible : 600 euros d'amende et 5 jours de stage de citoyenneté !

Comment comprendre une telle décision de justice, tant elle banalise, par sa légèreté et par sa faible portée symbolique, les menaces de mort proférées à l'encontre de nos collègues personnels de direction dans l'exercice de leurs fonctions ?

Comment comprendre ce qui a motivé un tel abandon judiciaire de notre profession dans cette décision, alors que Madame la Procureure avait requis une peine d'1 an de prison avec sursis ?

Aujourd'hui, nous ne pouvons être dans l'indifférence face à cette situation : c'est la stupeur et l'indignation qui dominent !

Au regard de ce verdict, le SNP DEN-UNSA fera bien évidemment appel de cette décision et, dans l'accompagnement que nous réalisons avec lui, nous souhaitons que notre collègue victime en fasse tout autant.

Dans un contexte de très grande inquiétude pour les personnels, le SNP DEN-UNSA réaffirme avec force son attachement indéfectible à la Laïcité.

En pensant à l'ensemble de nos collègues, personnels de direction, mais aussi à toutes celles et tous ceux des communautés scolaires qui veillent, au quotidien, à faire respecter la Loi, nous exprimons tout notre soutien à notre collègue victime et symbole de cette insupportable violence.

Pour le SNP DEN-UNSA
Bruno BOBKIEWICZ
Secrétaire général

Contact presse : Julie BAUDINAUD
julie.baudinaud@snpden.net 06.73.00.95.03